

Procès verbal du conseil d'école du 16 octobre 2020

Membres présents :

Pour la municipalité d'Harcourt : Monsieur Aubry, Maire d'Harcourt, Madame Hucher, Adjointe aux affaires scolaires, Madame Malgrain, Madame Becquet, conseillères municipales.

Pour la municipalité de La Neuville du Bosc : Monsieur Poisson, Adjoint, Madame Igout, Adjointe.

Pour les représentants de parents d'élèves élus : Mme Goubert, Mme Bourget, Mme Becquet, Mme Deleu, titulaires.

Pour l'équipe enseignante : Mme Zurbach, directrice, Mme Cordonnier, Mme Hébert, Mme Picard, Mme Diot, Mme Vanicatte, Mme Leblanc, Mme Mottet, adjointes.

Membres excusés : Monsieur Mary, Inspecteur de l'Education Nationale, Monsieur Fiers, Madame Farcy, Madame Schoener, représentants des parents d'élèves, Madame Thomas, enseignante.

1)Présentation du conseil d'école

Parents élus : 6 titulaires sur 7 sièges à pourvoir lors du scrutin et un parent désigné par tirage au sort.

Taux de participation : 34,11 %

2)Effectifs 2020/2021

PS/MS : 17/6 = 23

MS/GS : 12/11 = 23

GS/CE1 : 12/10 = 22

CP = 18

CE1/CE2 : 13/9 = 22

CE2/CM1 : 8/13 = 21

CM1/CM2 : 9/12 = 21

Total : 150

Organisation des ATSEM

En PS/MS : Mme Carole Leguerrier présente à partir de 9h le matin jusqu'à 11h30. Mme Jennyfer Follin présente de 8h50 à 9h pour assurer le passage aux toilettes des enfants arrivés pendant la garderie. Mme Séverine Buseyne présente de 11h45 à 12h pour aider à préparer le départ à la cantine.

En MS/GS : Mme Béatrice Lecouturier présente le matin et l'après-midi de 15h30 à 16h30. A partir du 2 novembre, Mme Lecouturier pourrait être remplacée par Mme Séverine Buseyne.

En GS/CE1 : la première période s'est passée sans ATSEM suite au départ à la retraite de Mme Edith Nion. A partir du 2 novembre, la mairie accordera une présence d'une heure trente par jour dans un premier temps. Les deux municipalités continuent à travailler à ces questions d'emploi du temps et pensent pouvoir répondre à cette demande par la suite.

3)Règlement intérieur

Avenant au règlement intérieur :

« Les élèves bénéficient, en groupes restreints, d'activités pédagogiques complémentaires(APC) dont les objectifs sont : aider les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel, leur proposer des activités prévues par le projet d'école. »

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

4) Sécurité

Premier exercice d'évacuation jeudi 17/09/2020 à 10h45 en présence de la municipalité.

De nouveau cette année, le signal sonore ne s'est pas entendu suffisamment côté maternelle et dans la bibliothèque où un détecteur de fumée est nécessaire.

Nécessité d'équiper également le bâtiment mobile installé cette année.

L'école a été équipée de deux mallettes de première urgence (MPU) dont le contenu sera à répartir entre les 6 zones de confinement.

Concernant l'installation de nouvelles alarmes, deux devis sont en attentes actuellement.

Protocole sanitaire :

Un résumé a été transmis aux familles à la rentrée. Depuis, le port du masque est obligatoire pour le personnel enseignant.

Ménage et désinfection des locaux :

Les locaux des toilettes et de l'école sont nettoyés tous les jours, deux balayages à sec et un lavage du sol sont assurés par semaine dans les classes.

Organisation de l'accueil et des sorties des élèves :

L'école est ouverte pour toutes les classes à 8h50 le matin, le passage aux toilettes et l'entrée en classe se faisant ensuite de façon échelonnée à l'intérieur de l'école pour plus de fluidité.

Les sorties sont décalées 11h50-12h et 16h20-16h30. La question des élèves de cycle 3 prenant le bus est posée : qui en est responsable entre 16h20 (heure de sortie) et 16h30 (heure de l'arrivée du personnel des transports). La municipalité va s'informer auprès de l'intercom.

5) Budget

L'école est dotée d'un budget de fonctionnement d'un montant de 7000 euros par an.

Ce budget est destiné aux achats de fournitures scolaires, de manuels, de papier de photocopier, de matériel de sport principalement.

6) Coopérative scolaire

La municipalité dote l'école d'une subvention chaque année. Le budget de la coopérative scolaire est destiné essentiellement aux dépenses de sorties pédagogiques, de transport, de projets pédagogiques, de manifestations (goûters, remise de prix,...) d'achat de petit matériel divers, de matériel de sport,...

L'année dernière, les mandataires étaient Madame Poinssotte et Madame Zurbach. Cette année Madame Leblanc sera mandataire. Le montant disponible est de 3887,08 euros. L'année dernière les sorties prévues n'ont pas pu avoir lieu en raison de la situation sanitaire.

7) Travaux et équipements

Un bâtiment mobile a été loué par la municipalité pour l'année afin de prévoir l'accueil d'une classe supplémentaire si le protocole sanitaire devait se dégrader et s'il fallait restreindre le nombre d'élèves par classe. Le montant du loyer s'élève à 700 euros par mois auquel s'ajoutent les frais d'installation. Cette classe mobile sera utilisée pour la motricité en maternelle et pour d'autres interventions.

Du matériel informatique :

Installation du wifi dans l'école.

Achat de huit ordinateurs portables utilisés par les enseignants en classe et par l'intervenante en informatique avec les élèves.

La municipalité a également acheté une imprimante couleur à laquelle sont reliés tous les

ordinateurs, trois rétroprojecteurs et câbles HDMI.

La salle de garderie étant utilisée sur le temps de cantine, un réfrigérateur, une table, ont été installés dans la bibliothèque pour permettre aux enseignants d'y déjeuner et de l'utiliser comme salle des maîtres. Un four micro-ondes est prévu également.

Deux tableaux ont été installés classes 1 et 7.

L'équipe enseignante remercie beaucoup la municipalité pour ces équipements.

Demandes d'interventions souhaitées par l'école :

-réparation du signal de l'interphone

-marquage dans la cour pour bien visualiser la séparation des groupes classes en différents jeux de cour.

1) Actions et projets

Poursuite du projet de la classe orchestre pour les élèves de CM1 des classes de CE2-CM1 et de CM1-CM2. Interventions les mardis et jeudis après-midis dans la salle mobile et dans la bibliothèque.

Intervenants : en informatique (classes élémentaires), en EPS et en musique (classe de CP) et en arts visuels (élargi à toutes les classes, projet du mur peint devant l'arboretum et du parcours végétal).

Le projet arts visuels sera financé par la municipalité pour le mur peint et par la coopérative scolaire pour le parcours.

Piscine : la question des conditions de sécurité est posée pour les classes maternelles qui avaient prévu de s'y rendre car les adultes n'ont plus accès au bassin. Il est possible que les classes concernées ne se rendent pas à la piscine en raison des risques si la situation ne s'améliore pas.

Intervention pour la pratique du judo pour toutes les classes : un devis est en cours.

Un spectacle début novembre dont le thème est différent pour chaque cycle (intervention de Planet'Mômes).

Projet de faire intervenir les pompiers de la commune dans le cadre de l'apprentissage des gestes de premier secours.

Projet de sortie à Giverny pour le cycle 3 en fin d'année.

2) Questions diverses

-est-il prévu d'avoir une ATSEM pour une durée supérieure à 1h30 par jour en GS-CE1 ?
Point abordé pendant la réunion.

-pourquoi les enfants allergiques faisant l'objet d'un PAI n'ont-ils pas droit à un aliment de remplacement ?

La mairie interrogera le fournisseur des repas. Les parents remercient la mairie de diffuser en ligne les menus de la cantine. M. Le Maire invite les représentants de parents à venir à la cantine pour information s'ils le souhaitent.

-problème d'équité entre les élèves de la classe de Madame Vanicatte : les enfants arrivant à 8h50 commencent un travail d'écriture (accueil échelonné en classe) alors que ceux qui arrivent par le bus à 9h n'en ont pas la possibilité.

Mme Vanicatte, par ses choix pédagogiques, organise sa classe de manière à assurer la progression de chacun de ses élèves.

-Problème à la garderie où certains personnels ne semblent pas s'adresser aux enfants avec les mots adaptés. Monsieur Le Maire va intervenir auprès de l'intercommunalité.

-Quelle solution pourrait-être apportée au problème de l'attroupement des parents à la sortie de l'école? Monsieur Le Maire va se tourner vers les parents d'élèves pour rappeler le respect des règles de stationnement dans un premier temps. Il demande le concours des représentants de parents d'élèves pour sensibiliser les familles. La municipalité souhaite travailler à l'amélioration de la sécurité à la sortie de l'école (circulation des cars).

-A la cantine :

-transport des repas entre la cantine et la salle de garderie : l'utilisation de cet espace a pour but de répondre à la distanciation et de diminuer le bruit. Il fallait aussi donner plus de temps aux enfants pour déjeuner. Pour les aliments froids, tout ce qui pourra être préparé à l'avance le sera. Pour le chaud, du matériel a été commandé permettant de répondre à toutes ces questions. En cas de mauvais temps, le passage se fera par le couloir et le préau.

-Pourquoi les enfants n'ont-ils pas leur dessert dans les assiettes à dessert au lieu de leur assiette de repas ou leur verre d'eau ? La vaisselle est disponible et cela sera résolu.

-Afin de dynamiser la cour de l'école et le plateau arrière, pourquoi ne pas mettre une boîte à idées à l'entrée de l'école pour faire participer élèves, parents, professeurs et mairies ?

Le conseil d'école convient que l'on dispose de surface importante et que les projets possibles sont nombreux (aménagement des coins de la cour).

-Pourquoi les protocoles école et intercommunalité sont-ils différents ?

-Les enfants sont parfois perdus à l'utilisation des jeux extérieurs pendant l'école et à la non utilisation pendant les heures de garderie.

La municipalité s'adressera à l'intercommunalité pour ces deux derniers points.

Madame Zurbach
Directrice

Madame Hébert
Secrétaire de séance